

INCIDENCES SUR LE MILIEU CANADIEN DES AFFAIRES

Considérations stratégiques

Malgré les retards occasionnels, le programme de marché unique se poursuit. Plus de 40 % de la législation a déjà été adoptée. Le milieu canadien des affaires peut considérer que l'objectif 1992 sera réalisé.

L'étendue du processus de déréglementation et de réglementation dans la Communauté économique européenne est si important que la plupart des entreprises canadiennes devront sérieusement réévaluer leur stratégie en Europe. L'impact du marché unique ne sera pas limité aux douze États membres de la CE. Les six pays de l'AELE ont déjà pris des mesures pour aligner leur législation sur celle de la CE.

Accès au marché

Les règles régissant l'accès que les exportateurs et les entreprises étrangères auront au marché unique ne sont pas encore claires. Cependant, il est significatif que, dans la plupart des secteurs, les entreprises établies dans la CE ayant répondu à l'enquête estiment que le principal impact du programme de 1992 sera d'intensifier la concurrence non communautaire, plutôt que de dresser des barrières plus hautes dans la CE. Les exceptions étaient l'automobile, l'acier et les télécommunications.

Il est également important de reconnaître que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay auront un effet marqué sur l'évolution du marché unique. Le GATT représente une contrainte sur la forme du marché interne de la CE en imposant le respect d'obligations internationales déjà fixées dans l'Accord général. L'Uruguay Round offre une possibilité additionnelle pour les pays tiers d'influencer la forme du programme de 1992 au moyen de négociations bilatérales avec la Communauté dans le cadre des NCM et par le biais de disciplines améliorées dans des secteurs tels que le Code du GATT sur les normes techniques, et dans les négociations sur l'accès au marché concernant les règles d'origine et les marchés publics.

Etant donné qu'on s'attend à ce que les NCM soient terminées avant 1992, les résultats obtenus sur les "nouveaux thèmes" que sont les services, la propriété intellectuelle et les mesures d'investissement liées au commerce affecteront probablement également la forme finale des ententes avec la Communauté.